

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 16 mars 2023, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Katia MONTAILLER, Stéphane BOURON, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Tanguy CHATELLIER.

Absente excusée :

- Céleste MORISSEAU

Absents représentés :

- Hélène CADIOU qui a donné pouvoir à Tanguy CHATELLIER
- Audrey CHICHET qui a donné pouvoir à Louissette CAILLON
- Cosmin PLESAN donne pourvoir à Xavier GUILLOU
- Teddy PRIEUR qui a donné pouvoir à Franck GASTINEAU

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

FIXATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2024 – 202303202

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe,

- à 5 % le taux de la Taxe d'Aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Précise,

- que ce taux sera maintenu jusqu'à décision contraire du Conseil Municipal.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au centre des finances publiques la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Marie-Françoise RIVIERE
Secrétaire de séance



Recours de réception en Préfecture
044214401739-20230323-202303202-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Mairie de Saint-Lumine-de-Clisson le 23 mars 2023

